

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-6

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

### **Service instructeur**

Développement des publics et des territoires

### **Service consulté**

## **PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES D'ALSACE BOSSUE, DE THANN- CERNAY, DU VAL D'ARGENT, A LA VILLE DE MULHOUSE ET APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT**

Résumé : Le soutien aux dynamiques culturelles des territoires contribue à leur attractivité et à l'accès des Alsaciens à la culture. En soutenant des projets culturels associant collectivités territoriales et opérateurs culturels autour d'ambitions partagées, la Collectivité européenne d'Alsace allie rayonnement alsacien et solidarité.

Le présent rapport propose l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 203 000 € dans le cadre de projet culturel de territoire aux Communautés de Communes d'Alsace Bossue, de Thann-Cernay, du Val d'Argent et à la Ville de Mulhouse et ainsi que l'approbation d'une convention de projet culturel à conclure avec la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Le développement d'une offre culturelle au plus proche des habitants et le développement de l'accès à la culture du plus grand nombre constituent des facteurs déterminants de l'attractivité et de la cohésion territoriales.

Afin de soutenir les dynamiques culturelles des territoires, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, réunis en Collectivité européenne d'Alsace, se sont respectivement engagés dans des projets culturels de territoire associant intercommunalités et opérateurs culturels.

Dans la poursuite de ces engagements, il est proposé d'attribuer des subventions dans le cadre de projets culturels de territoire et d'adopter la nouvelle convention cadre de développement culturel et artistique à conclure avec la Communauté de Communes du Val d'Argent.

### **Territoire Ouest Alsace**

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (CCAB) regroupe 45 communes et réunit 25 000 habitants. La ville principale est Sarre-Union avec 3 000 habitants. La CCAB a choisi d'exercer la compétence culture, elle compte cinq écoles de musique, un orchestre à l'école, un Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) archéologique, le relais de la Bibliothèque d'Alsace à Sarre-Union, une salle de cinéma de 80 places et une salle culturelle de 300 places.

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire de l'Alsace Bossue, une convention de développement culturel a été conclue entre la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, le Département du Bas-Rhin, l'Etat et la Région Grand-Est pour la période 2020-2023. Cinq objectifs ont ainsi été définis :

- Fédérer, informer et décloisonner pour une meilleure diffusion de la culture sur le territoire ;
- Poursuivre et structurer les actions culturelles et artistiques de proximité en faveur des jeunes ;
- La musique : un atout à préserver et renforcer ;
- Structurer la vie et l'offre culturelle incarnant le rôle fédérateur de l'intercommunalité ;
- Faire du CIP La Villa un outil pédagogique novateur en termes d'éducation à l'archéologie.

Le projet culturel de territoire de l'Alsace Bossue pour 2021, consiste en une programmation de neuf spectacles, une dizaine d'ateliers grand public, une formation professionnelle, des parcours d'éveil et d'enseignement artistique et culturel et de deux résidences de création.

Par ailleurs, l'association Arborescence est identifiée comme acteur phare de ce territoire. La programmation d'Arborescence pour l'année 2021 s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet Culturel de Territoire de l'Alsace Bossue. Malgré le contexte pandémique, l'association s'est mobilisée pour proposer des événements mêlant une programmation de formation musicale, théâtrale et plus globalement artistique, de notoriété nationale, régionale et locale.

Sur avis de la 10<sup>ème</sup> Commission Ouest Alsace du 08 novembre 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de 9 000 € à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et une subvention de 4 000 € à l'association Arborescence dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de territoire.

### **Territoire Centre Alsace**

La Communauté de Communes du Val d'Argent est fortement engagée dans le développement culturel de son territoire. Elle dispose d'un pôle culture composé de 10 agents répartis dans 5 services (médiathèque, les LABS, développement culturel, patrimoine et archives).

Après avoir défini un premier projet culturel sur la période 2016-2020, elle a confirmé son engagement en adoptant un nouveau projet pour la période 2021-2024 en séance de Conseil communautaire le 14 septembre 2021. Les orientations fixées en sont :

- Lever les freins de l'accès à la culture et du dialogue des cultures ;
- Valoriser et promouvoir la richesse culturelle du territoire ;
- Renforcer la coopération culturelle.

Une première convention de partenariat a été conclue par le Département du Haut-Rhin entre la Communauté de Communes du VAL D'ARGENT, l'Etat (DRAC Grand Est et DSDEN -Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), la Région Grand Est pour la période 2018 à 2020 pour soutenir le projet culturel. Le principe du prolongement de cet engagement avait été posé se traduisant par l'inscription de crédits dans le BP 2021.

Une convention cadre de développement culturel et artistique a été co-élaborée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut Rhin, la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Val d'Argent pour la période 2021-2024.

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans cette convention porterait sur les points suivants :

- Assurer un rôle d'expertise et de conseil auprès de la Communauté de Communes ;
- Faciliter des collaborations de projets entre les acteurs culturels sur le territoire de la Communauté de Communes et à l'échelle du territoire Centre Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Favoriser, sur le territoire de la Communauté de Communes, la mise en œuvre et l'émergence de projets et le cas échéant, les soutenir sous réserve de leur éligibilité au titre des dispositifs existants dans la limite des crédits inscrits annuellement par la Collectivité européenne d'Alsace au titre de ces dispositifs ;
- Contribuer à l'offre, l'animation et la médiation culturelles du territoire de la Communauté de Communes via des manifestations proposées et organisées par la Collectivité européenne d'Alsace, telles « Vos Oreilles Ont la Parole » (VOOLP) ou des projets de développement territorial ;
- Soutenir financièrement le projet culturel de la Communauté de Communes du Val d'Argent selon l'inscription de crédits dédiés au budget de la collectivité.

Sur avis de la 12<sup>ème</sup> Commission Centre Alsace et équité territoriale du 21 octobre 2021, il est proposé d'approuver la convention cadre de développement culturel et artistique à conclure avec la Communauté de Communes du Val d'Argent et d'attribuer dans le cadre de cette convention une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2021.

### **Territoire Agglomération de Mulhouse**

Le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse ont développé un partenariat formalisé par un Contrat Culture entre 2008 à 2018. Le soutien à la Ville de Mulhouse s'est poursuivi pour la mise en œuvre de son projet culturel articulé autour de trois axes :

- L'animation culturelle avec les festivals ;
- La médiation culturelle conduite par la Kunsthalle dans le domaine de l'art contemporain ;
- La diffusion musicale sur son territoire et la sensibilisation des collégiens à la musique par l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

En 2021, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, les actions du centre d'art contemporain de la Kunsthalle se sont poursuivies ainsi que des concerts décentralisés de l'Orchestre Symphonique. La 25<sup>ème</sup> édition du Festival Les Scènes de rue, accessible à tous et gratuit, s'est déroulé en juillet durant quatre jours dans différents lieux de Mulhouse en lien avec les Jeudis du parc.

Sur avis favorable de la 14<sup>ème</sup> Commission Agglomération de Mulhouse du 29 octobre 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de 160 000 € à la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre du projet Culturel de territoire axé sur la médiation culturelle menée par la Kunsthalle, les deux Festivals de spectacle vivant (Scènes de rue et Jeudis du Parc) et l'Orchestre Symphonique pour ses actions de diffusion décentralisées et pédagogiques, et d'approuver les termes de la convention financière.

### **Territoire Sud Alsace**

Une convention cadre de développement culturel et artistique a été conclue par le Département du Haut-Rhin avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay en association avec l'Etat et la Région Grand-Est pour la période 2020-2023.

Les principales orientations du projet culturel et artistique sont ainsi définies :

- Le soutien à une offre culturelle locale de qualité ;
- Les échanges et la transversalité entre les acteurs culturels ;
- L'éducation artistique et culturelle.

Les différentes actions réalisées par la Communauté de Communes se sont inscrites dans les priorités définies malgré de nombreuses annulations ou reports liés à la crise sanitaire: actions au sein des EHPAD, soutien à la création d'un spectacle jeune public, création d'un calendrier culturel, expositions et rencontres entre artistes et familles, découvertes de l'art contemporain, ateliers d'écriture...

Sur avis de la 15<sup>ème</sup> Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 28 octobre 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Communauté de Communes de Thann-Cernay aux fins de mise en œuvre du projet culturel et artistique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 9 000 € à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue à prélever sur l'opération P164O002T06 - Imputation 65-657358-311 pour la mise en œuvre du projet de développement culturel de la Communauté de Communes d'Alsace-Bossue dans le cadre de la convention de développement culturel 2020-2023 ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 4 000 € à l'association Arborescence à prélever sur l'opération P164O006T06 - Imputation 65-65748-311, pour la mise en œuvre du projet de développement culturel 2020-2023 de la Communauté de communes d'Alsace-Bossue ;
- D'approuver les termes de la convention cadre de développement culturel et artistique, jointe en annexe à la délibération, à conclure avec la Communauté de Communes du Val d'Argent, de m'autoriser à la signer et d'attribuer, dans le cadre de cette convention, une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 15 000 €, à la Communauté de Communes du Val d'Argent au titre de l'année 2021 à prélever sur l'opération P164O002T06 - Imputation 65-657358-311 ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 160 000 €, à la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre du programme d'action culturelle et à prélever sur l'opération P164O001T01 - Imputation 65-657348-311 ;

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe à la délibération à conclure avec la Ville de Mulhouse et de m'autoriser à la signer ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 15 000 € à la Communauté de Communes de Thann-Cernay, dans le cadre de la convention de développement culturel et artistique 2020-2023, pour la mise en œuvre du projet culturel et artistique et à prélever sur l'opération P164O002T06 – Imputation 65-657358-311.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY